

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2025

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **8 septembre 2025 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1

Étaient également présentes : la greffière adjointe et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 août 2025
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2025)-A-64-1 modifiant le règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2025)-A-78-9 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Services infonuagiques - renouvellement de licence 2025-2026
 - 5.3. Sentier Manicou - annulation de l'appel d'offres
 - 5.4. Tournoi de golf du conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Convention collective de travail entre l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant - autorisation de signatures
 - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2025-100 - emploi convenable
 - 6.4. Signature de la lettre d'entente 2025-02-POM - création de fonction
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Office d'habitation des Laurentides - budget révisé 2025
 - 7.3. Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et la catégorie résiduelle pour les fins de la taxation foncière
8. URBANISME (Aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES
 - 9.1. Entente de partage de l'utilisation et des coûts du logiciel Hastus by CSched - autorisation de signature
 - 9.2. Modification au plan de gestion des eaux retenues du barrage du lac Tremblant - services professionnels - contrat

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2025

- 9.3.** Fourniture et transport d'abrasifs et de pierre abrasive pour la saison hivernale 2025-2026 - contrat
- 9.4.** Resurfaçage de pavage, rue de Saint-Jovite et boulevard du Docteur-Gervais - acceptation provisoire des travaux
- 9.5.** Demande concernant le transport par autobus sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - autorisation de signature
- 10.** ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)
- 11.** CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (Aucun sujet)
- 12.** INCENDIE (Aucun sujet)
- 13.** TRANSITION DURABLE (Aucun sujet)
- 14.** RAPPORT
- 15.** ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16.** AFFAIRES NOUVELLES
- 17.** PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18.** PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19.** LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière adjointe, il est 19 h.

CA25 09 181

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA25 09 182

3.1. Séance ordinaire du 11 août 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 août 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA25 09 183

4.1. Règlement (2025)-A-64-1 modifiant le règlement (2019)-A-64 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt donne un avis de motion que le *Règlement (2025)-A-64-1 modifiant le règlement (2019)-A-64 sur le régime de*

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2025

retraite des employés de la Ville de Mont-Tremblant sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

CA25 09 184

4.2. Règlement (2025)-A-78-9 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt donne un avis de motion que le *Règlement (2025)-A-78-9 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à :

- modifier l'interdiction de stationnement sur la rue Mercure pour définir les zones d'interdiction du côté pair;
- interdire le stationnement sur rue Aubin du côté pair;
- interdire le stationnement sur la rue des Jonquilles du côté pair ainsi que dans le rond-point;
- ajouter des panneaux d'arrêt sur la rue du Couvent à son intersection avec la rue Saint-Louis, dans les 2 directions.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA25 09
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA25 09 185

5.2. Services infonuagiques - renouvellement de licence 2025-2026

CONSIDÉRANT la croissance des besoins en matière de services technologiques;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite garder et continuer l'exploitation de ses services infonuagiques;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer de gré à gré, à FileCloud, le contrat de services infonuagiques pour un montant maximal de 23 000 \$, taxes en sus, poste budgétaire 02-130-00-529, conformément à la soumission FC-42906 datée du 26 août 2025;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2025

D'autoriser le directeur aux technologies de l'information à signer pour et au nom de la Ville le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 186

5.3. Sentier Manicou - annulation de l'appel d'offres

CONSIDÉRANT que le sentier Manicou a été identifié par la Ville et le Domaine Saint-Bernard comme prioritaire pour y effectuer des travaux en 2025;

CONSIDÉRANT que ce sentier se situe entièrement sur le territoire du Domaine Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation portant le numéro SENT2025-07 pour la réalisation de ces travaux, mais que l'instance responsable de ceux-ci doit plutôt être le Domaine Saint-Bernard;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'annuler l'appel d'offres SENT2025-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 187

5.4. Tournoi de golf du conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner monsieur le maire Luc Brisebois pour représenter la Ville et participer au tournoi de golf du conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts qui se tiendra le 17 septembre 2025 au Club de golf de Sainte-Agathe et d'autoriser le paiement des frais au montant de 150 \$, plus taxes applicables;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA25 09
(6.1)**

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 septembre 2025

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service du greffe et des affaires juridiques					
2025-41	Isabelle Robert	Régulier	Secrétaire	2 septembre 2025	

CA25 09 188

6.2. Convention collective de travail entre l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant et la Ville de Mont-Tremblant - autorisation de signatures

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2024-2029 de la Ville de Mont-Tremblant, plus particulièrement la 6^e aspiration laquelle vise à créer une culture de travail épanouissante, notamment en augmentant la capacité d'attraction et de rétention des employés entre autres en actualisant leurs conditions de travail;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant et l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant se sont entendus sur les termes du renouvellement de la convention collective;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'entériner le renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Tremblant et l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant, laquelle sera valide jusqu'au 31 décembre 2029;

D'autoriser le maire ou la mairesse suppléante, la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie, le chef aux opérations du Service de sécurité incendie, le directeur du Service des ressources humaines et la conseillère ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Tremblant et l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 189

6.3. Signature de la lettre d'entente 2025-100 - emploi convenable

CONSIDÉRANT les limitations fonctionnelles permanentes émises par le médecin expert;

CONSIDÉRANT que l'employé est incapable d'effectuer son emploi prélesionnel;

CONSIDÉRANT les discussions entre la CNESST, l'employé n° 1455, l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) et la Ville de Mont-Tremblant ainsi que leurs obligations respectives;

IL EST PRÉPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2025-100 entre les parties concernant les modalités de remplacement au poste de préposé au service à la clientèle pour l'employé portant le n° 1455 et d'assurer les suites tel qu'indiqué à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2025

CA25 09 190 6.4. Signature de la lettre d'entente 2025-02-POM - création de fonction

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Ville, en particulier ceux du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le résultat du récent processus de dotation afin de tenter de combler le poste vacant de préventionniste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2025-02-POM avec l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant afin de créer l'emploi d'apprenti-préventionniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA25 09 191 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2025 au montant de 346 973,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 192 7.2. Office d'habitation des Laurentides - budget révisé 2025

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation des Laurentides a déposé un budget révisé 2025 aux fins d'approbation;

CONSIDÉRANT que deux des ensembles immobiliers sont situés sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant et que la Ville paie seulement pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-971, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter le budget révisé 2025 de l'Office d'habitation des Laurentides totalisant un déficit anticipé de 4 928 639 \$, dont 68 179 \$ est imputable à la Ville de Mont-Tremblant;

DE contribuer à l'Office d'habitation des Laurentides pour la somme de 686 \$, soit 10 % du déficit anticipé imputable à la Ville de Mont-Tremblant, pour les ensembles immobiliers numéros 1396 et 2242, déduction faite du montant de 6 132 \$ déjà versé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 193 7.3. Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et la catégorie résiduelle pour les fins de la taxation foncière

CONSIDÉRANT que par la résolution CA25 06 142, la Ville a exprimé son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels et des immeubles résiduels, conformément aux dispositions des articles 244.64.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2025

CONSIDÉRANT que par la résolution CA25 06 142, la Ville a procédé à la création de secteurs selon les délimitations suivantes :

- Ancienne municipalité de Saint-Jovite;
- Ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Jovite - Immeubles assujettis à la taxe de l'Association de villégiature Tremblant (AVT);
- Ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Jovite - Immeubles non assujettis à la taxe de l'Association de villégiature Tremblant (AVT);
- Ancienne municipalité de Mont-Tremblant - Immeubles assujettis à la taxe de l'Association de villégiature Tremblant (AVT);
- Ancienne municipalité de Mont-Tremblant - Immeubles non assujettis à la taxe de l'Association de villégiature Tremblant (AVT);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite créer deux sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels, en vue de fixer des taux de taxation particuliers à ces sous-catégories;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite créer une sous-catégorie d'immeubles dans la catégorie des immeubles résidentiels, en vue de fixer des taux de taxation particuliers à cette sous-catégorie;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE créer deux sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels selon les caractéristiques suivantes, applicables à l'ensemble des secteurs définis :

- 5831 - Hôtels;
- 5834 - Résidences de tourisme;

DE créer une sous-catégorie d'immeubles dans la catégorie des immeubles résidentiels selon les caractéristiques suivantes, applicables à l'ensemble des secteurs définis :

- Immeubles de six logements ou plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (Aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA25 09 194

9.1. Entente de partage de l'utilisation et des coûts du logiciel Hastus by CSched - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville désire optimiser ses horaires d'autobus à l'aide d'une solution informatisée;

CONSIDÉRANT que Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) possède une licence du logiciel Hastus by CSched pour l'optimisation des horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT que TACL et la Ville exploitent un service de transport en commun pour lequel les deux organisations sont responsables de la planification des horaires avec le même fournisseur de services, les autobus Galland;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de favoriser les correspondances et d'optimiser les horaires entre les réseaux, tout en partageant les coûts d'acquisition, d'implantation et d'exploitation du logiciel;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 septembre 2025

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter l'entente avec TACL de partage de l'utilisation et des coûts du logiciel Hastus by CSched pour la période du 1^{er} mars 2025 au 31 mai 2026, avec renouvellement automatique pour trois périodes d'un an chacune, au montant de 21 178 \$, taxes en sus, poste budgétaire 02-370-00-529, conformément aux conditions décrites dans d'entente et réparti comme suit :

- Période du 1^{er} mars 2025 au 31 mai 2026 : 7 528 \$, taxes en sus;
- Période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 : 4 330 \$, taxes en sus;
- Période du 1^{er} juin 2027 au 31 mai 2028 : 4 546 \$, taxes en sus;
- Période du 1^{er} juin 2028 au 31 mai 2029 : 4 774 \$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur ou les directeurs adjoints du Service des infrastructures à signer l'entente entre la Ville de Mont-Tremblant et Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) pour le partage de l'utilisation et des coûts du logiciel d'optimisation des horaires d'autobus Hastus by CSched.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 195

9.2. Modification au plan de gestion des eaux retenues du barrage du lac Tremblant - services professionnels - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire abaisser le niveau du lac Tremblant afin de pouvoir contrôler les crues printanières de manière plus efficace;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville souhaite obtenir des services professionnels pour une étude portant sur la modification du plan de gestion des eaux retenues (PGER) du barrage du lac Tremblant, effectuer une modélisation hydrologique du lac Tremblant et étudier la stabilité du barrage du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public et que le comité de sélection a établi l'évaluation des propositions pour les soumissionnaires dont l'évaluation est supérieure à 70 %, selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Pourcentage	Pointage global	Montant (taxes en sus)
Force Solutions Construction inc.	73,5 %	28.8	35 915 \$
Groupe Conseil CHG inc	83,5 %	14.5	78 303 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Force Solutions Construction inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage global, le contrat de services professionnels pour la modification au plan de gestion des eaux retenues du barrage du lac Tremblant, au montant de 35 915 \$, taxes en sus, poste budgétaire 02-460-00-418, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-3013-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 196

9.3. Fourniture et transport d'abrasifs et de pierre abrasive pour la saison hivernale 2025-2026 - contrat

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 septembre 2025

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat d'abrasifs et de pierre abrasive pour l'entretien hivernal des rues, dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
9328-5799 Québec inc. (Carrière Miller 2015)	246 200 \$
9267-7368 Québec inc. (A.Desormeaux Excavation)	246 730 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 9328-5799 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Carrière Miller 2015, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le transport d'environ 8 000 tonnes d'abrasifs et d'environ 3 000 tonnes de pierre abrasive, pour la saison hivernale 2025-2026, au montant de 246 200 \$, incluant redevance, taxes en sus, soit un prix unitaire de 21,70 \$/tonne pour les abrasifs, incluant redevance, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), et un prix unitaire de 24,20 \$/tonne pour la pierre abrasive, incluant redevance, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621), le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2025-1008-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 197 9.4. Resurfaçage de pavage, rue de Saint-Jovite et boulevard du Docteur-Gervais - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de resurfaçage du pavage d'une portion de la rue de Saint-Jovite et du boulevard du Docteur-Gervais ont été complétés par Pavage E. Perreault inc.;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire, des travaux de resurfaçage du pavage d'une portion de la rue de Saint-Jovite et du boulevard du Docteur-Gervais et de verser à Pavage E. Perreault inc. un montant de 284 431,78 \$, taxes en sus, auquel une retenue contractuelle de 5 % (14 221,59 \$, taxes en sus) est appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux. La répartition du montant se fait comme suit :

- rue de Saint-Jovite : 97 177,85 \$ (projet 2025-39), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- boulevard du Docteur-Gervais : 187 253,93 \$ (projet 2025-40), payable par le règlement d'emprunt (2019)-167;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître-d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 09 198 9.5. Demande concernant le transport par autobus sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville exploite un service de transport en commun sur son territoire et est désignée comme un organisme municipal de transport;

CONSIDÉRANT que l'article 48.33 de la *Loi sur les transports* et l'article 80 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* oblige la Commission des transports

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2025

du Québec à faire approuver toutes demandes de transport de personne sur le territoire par cet organisme municipal de transport;

CONSIDÉRANT que plusieurs compagnies privées de navette exploitent des transports de personne sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur ou les directeurs adjoints du Service des infrastructures à signer les demandes d'autorisation de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant en provenance de la Commission des transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (Aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (Aucun sujet)

12. INCENDIE (Aucun sujet)

13. TRANSITION DURABLE (Aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de madame la conseillère Guylaine Lyras

Une démarche de consultation est en cours pour l'élaboration d'un plan de mobilité à Mont-Tremblant. On vous invite à remplir un sondage disponible sur le site Web, tous sont appelés à y répondre (citoyens, travailleurs, touristes, visiteurs, villégiateurs, etc.). On veut connaître vos habitudes de déplacements et les contraintes que vous avez en vous déplaçant vers certains lieux. La semaine dernière, des ateliers de discussions se sont déroulés avec des partenaires et organismes. On a eu de bons commentaires, c'était très enrichissant, on remercie les participants. Après avoir collecté toutes les données et les avoir analysées, nous pourrions bâtir un plan de mobilité qui sera présenté au printemps 2026.

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure

Chaque automne, nos routes se remplissent de visiteurs et visiteuses venant admirer nos beaux paysages. C'est magnifique, mais ça peut aussi ralentir la circulation.

Pour rendre les déplacements plus fluides et sécuritaires, la Ville de Mont-Tremblant et ses partenaires mettent en place plusieurs mesures lors des fins de semaine achalandées (27-28 sept., 4-5 oct., 11-12-13 oct.) :

- Présence accrue de la SQ sur le territoire pour faire appliquer le règlement et assurer la sécurité;
- Stationnements additionnels au Versant Nord. Pour s'y rendre, on recommande de prendre le chemin du Lac-Supérieur par Mont-Blanc, pour l'aller et le retour;
- Navettes des stationnements vers la montagne;
- Des signaleurs encadreront les usagers à proximité des stationnements et aux intersections pour assurer la fluidité de la circulation;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

8 septembre 2025

- Bonification du service de transport en commun gratuit : 75 heures de plus que l'horaire habituel;
- Signalisation renforcée pour entrer et sortir du site (chemins de détour et alternatifs).

La météo et l'affluence sont imprévisibles, dont il se peut que des ajustements doivent être faits.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CA25 09 199

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe

